



Plus de sec. sociale étudiante apres arret temporaire des etudes

Par **gristache**, le **27/03/2010** à **14:36**

Bonjour, alors voila durant mon année universitaire 2008/2009, je bénéficiais du régime de sécurité sociale étudiant boursier à la LMDE.

L'année 2009/2010, je ne me suis inscrit à aucun établissement supérieur car je n'ai pas trouver de formation. Aujourd'hui je me rends compte que je n'ai plus d'ayant droit donc pas couvert du tout.

Ma question est de savoir si je dois m'inscrire à un autre organisme de sécurité sociale sachant que je vais reprendre mes études septembre prochain avec le statut étudiant boursier?

Ma situation est elle préoccupante si je décide de travailler durant la période estivale ?

Merci d'avance pour votre réponse